

*Accord pour  
la publication  
J03/06/2026.*

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES (DAO)**

Sélection d'un prestataire pour la certification ISO27001 :2022  
N°...../GIMAC/DG/2026

**GIMAC**  
Services Centraux BEAC  
BP . 1917 Yaoundé  
Arrivée le 03-06-2026  
Enregistré S/N° 639  
Sortie le \_\_\_\_\_

# 1 DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

---

## 1.1 CONTEXTE

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), Groupement d'Intérêt Économique (GIE) regroupant la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC), les Établissements de Crédit de la zone CEMAC ainsi que les Administrations Nationales des Trésors Publics, a entrepris de mettre en place un système de management de son système d'information (SMSI) conforme à la norme ISO27001 dans sa version 2022.

## 1.2 INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES ET CONDITIONS GENERALES

### 1.2.1 INFORMATIONS PRELIMINAIRES

Les soumissionnaires sont tenus d'adhérer à l'ensemble des dispositions du présent dossier d'appel d'offre et doivent prendre connaissance avec la plus grande attention de toutes ses pièces constitutives.

### 1.2.2 DEPENSES LIEES A LA SOUMISSION

Les soumissionnaires sont responsables de tous les frais liés à l'élaboration et à la présentation de leur proposition ainsi qu'à ceux relatifs aux négociations du contrat.

Le GIMAC n'est nullement tenu d'accepter une quelconque des propositions et se réserve le droit, à tout moment avant l'attribution de celui-ci, d'annuler la procédure de sélection sans encourir de responsabilité envers le soumissionnaire.

### 1.2.3 PRESTATION ET SERVICES ASSOCIES

La prestation concerne la certification à la norme ISO27001 version 2022 qui respecte la méthodologie alignée sur les exigences de la norme ci-dessous :

- **Diagnostic** : évaluation de l'existant par rapport aux clauses 4 à 10 et aux 93 mesures de l'Annexe A de la version 2022 ;
- **Analyse des risques** : identification des actifs critiques, évaluation des menaces et définition du plan de traitement des risques ;
- **Conception du SMSI** : définition du périmètre, de la politique de sécurité (PSSI) et de la **Déclaration d'Applicabilité (SoA)** incluant les 11 nouvelles

mesures de 2022 ;

- **Accompagnement au déploiement** : mise en œuvre des contrôles (organisationnels, humains, physiques, technologiques) ;
- **Audit interne et revue de direction** : vérification de l'efficacité du système avant l'audit final ;
- **Audit final** : audit de certification.

Dans le cadre de cette prestation, l'adjudicataire devra fournir les livrables ci-dessous :

- rapport de diagnostic intégrant la méthodologie et rapport d'analyse des risques ;
- plan de remédiation ;
- **déclaration d'Applicabilité (SoA)** actualisée selon le référentiel 2022 ;
- procédures et indicateurs de performance du SMSI ;
- rapport de pré-certification ;
- rapport de certification et le certificat.

#### **1.2.4 FRAUDE, CORRUPTION ET MANŒUVRE FRAUDULEUSE**

Toute tentative d'un soumissionnaire visant à obtenir des informations confidentielles ou à influencer les membres de la commission des marchés lors de la procédure d'examen des offres entraîne le rejet de sa proposition ou soumission.

Le titulaire d'un marché doit agir en toute circonstance avec impartialité et loyauté conformément au code de déontologie de sa profession.

Le titulaire du marché ou son personnel ainsi que toute personne agissant en son nom et / ou pour son compte ne peut exercer d'activité ou recevoir des avantages qui soient susceptibles de créer un conflit d'intérêt avec ses obligations dans le cadre de ce marché.

Le titulaire doit s'abstenir de toute relation susceptible de compromettre son indépendance ou celle de son personnel.

Le GIMAC se réserve le droit de suspendre ou d'annuler, à tout moment, un marché quelle que soit l'étape si des pratiques de corruption sont découvertes. Il faut entendre par pratique de corruption toute proposition de donner ou de consentir à offrir à quiconque un paiement illicite, un cadeau, une gratification ou une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des

actes ayant trait à l'attribution du marché.

Toute offre sera rejetée et tout contrat annulé dès lors qu'il sera avéré que l'attribution du marché ou son exécution aura donné lieu au versement de commissions ou de frais illicites.

Les sociétés ayant payé des commissions ou frais illicites sur les marchés du GIMAC, outre l'annulation de leurs contrats, seront exclues de manière temporaire ou permanente des marchés du GIMAC en fonction de la gravité des faits avérés.

### **1.2.5 PROPOSITION UNIQUE**

Chaque soumissionnaire figurant sur la liste restreinte ne peut soumettre qu'une seule proposition, soit à titre individuel, soit à titre de partenaire d'un Groupement d'entreprises.

Dans le cas où un prestataire soumet plus d'une proposition (sauf en qualité de sous-traitant ou dans le cas de variantes autorisées ou sollicitées), l'Acheteur se réserve le droit de rejeter toutes les propositions auxquelles il aura participé. Toutefois, ceci n'exclut pas la participation d'un même sous-traitant, y compris les Experts individuels, à plus d'une proposition.

## **2 DOSSIER DE SELECTION**

---

### **2.1 COMPOSITION DU DOSSIER**

Le dossier est constitué des sections suivantes :

- Dossier d'appel d'offre ;
- Modèle de lettre de soumission.

### **2.2 DIFFUSION DU DOSSIER DE SELECTION**

Le dossier de sélection est transmis par voie électronique à tous les soumissionnaires retenus.

### **2.3 PREPARATION DES OFFRES**

Langue de l'offre : la langue de l'offre est le français.

## **2.4 DOCUMENTS CONSTITUTIFS DE L'OFFRE**

### **2.4.1 DOSSIER ADMINISTRATIF**

Le dossier administratif devra être constitué des éléments suivants :

- La lettre de présentation du Soumissionnaire ;
- L'attestation de conformité fiscale ;
- L'extrait de l'acte d'immatriculation de l'entreprise au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier ;
- La domiciliation bancaire de l'entreprise ;
- La preuve de référencement comme certificateur par l'ISO pour la norme 27001.

### **2.4.2 DOSSIER TECHNIQUE**

Le dossier technique devra être constitué des éléments ci-après :

- Les caractéristiques et les détails techniques des services proposés ;
- Une preuve d'exécution des prestations similaires ;
- Les qualifications des intervenants ;
- Le planning d'exécution des travaux.

### **2.4.3 DOSSIER FINANCIER**

Le dossier financier devra être constitué du bordereau des prix unitaires dûment rempli.

Monnaie, prix de l'offre et fiscalité : Les prix seront libellés en francs CFA TTC.

## **3 REMISE DES OFFRES**

---

Les offres devront être transmises sous plis fermés, en **cinq (05) exemplaires**, dont **une (1) copie originale** et **une (1) copie numérique sur support USB**, à l'adresse suivante :

**Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC)**  
À l'attention du **Secrétariat de la Direction Générale**  
Siège social aux Services Centraux de la BEAC B.P. 1917,  
Yaoundé – République du Cameroun

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

✉ : [ali.rozi@gimac-afr.org](mailto:ali.rozi@gimac-afr.org)

✉ CC : [landry.evina@gimac-afr.org](mailto:landry.evina@gimac-afr.org) ; [diane.lendjondjo@gimac-afr.org](mailto:diane.lendjondjo@gimac-afr.org)

### 3.1 INSTRUCTIONS GENERALES

Le soumissionnaire devra fournir une proposition complète et signée, comprenant tous les documents mentionnés au point 2. Toute information confidentielle devra être clairement identifiée comme « Confidentielle », notamment les données de nature commerciale, stratégique ou financière.

Un représentant dûment habilité devra signer et parapher toutes les pages de la proposition originale (technique et, le cas échéant, financière). Cette habilitation devra être justifiée par une procuration écrite, jointe à la proposition technique.

Tout ajout, rature ou surcharge devra impérativement être **paraphé** par le signataire habilité pour être recevable.

Les documents devront clairement indiquer leur nature « ORIGINAL » ou « COPIE ». En cas de divergence entre l'original et les copies, **l'original prévaudra**.

### 3.2 CONDITIONNEMENT DES OFFRES

Les propositions technique et financière doivent être soumises **dans deux enveloppes distinctes**, cachetées, puis insérées dans une **enveloppe extérieure scellée**, comme suit :

L'**enveloppe n°1** contiendra l'original et les copies de la **proposition technique**, avec la mention :

« **PROPOSITION TECHNIQUE – [Nom de la mission] – [Référence] – [Nom et adresse du soumissionnaire]** »

« **NE PAS OUVRIR AVANT LE 19 juin 2026 À 15H00** »

L'**enveloppe n°2** contiendra l'original et les copies de la **proposition financière**, avec la mention :

« **PROPOSITION FINANCIÈRE – [Nom de la mission] – [Référence] – [Nom et adresse du soumissionnaire]** »

« **NE PAS OUVRIR EN MÊME TEMPS QUE LA PROPOSITION TECHNIQUE** »

L'enveloppe extérieure portera la mention

« OFFRE – [Référence de la DAO] – [Nom et adresse du soumissionnaire] »

« NE PAS OUVRIR AVANT LE 19 juin 2026 À 15H00 »

Le GIMAC décline toute responsabilité en cas de perte, d'ouverture prématurée ou de mauvaise orientation d'une proposition non correctement cachetée et libellée.

### 3.3 DELAI DE RECEVABILITE

✦ La date limite de dépôt des offres est fixée le 19 juin 2026 à 15h00, heure de Yaoundé. Toute offre reçue après cette échéance sera déclarée hors délai, écartée et retournée sans avoir été ouverte.

NB : Le respect de la confidentialité des soumissions est essentiel pour garantir l'équité et la transparence du processus. Tout dossier non protégé ne sera pas examiné.

Avant le début de l'exécution des travaux, le soumissionnaire sera tenu de signer un Accord de confidentialité avec l'Acheteur.

## 4 EVALUATION DES OFFRES

---

### 4.1 EXAMEN PRELIMINAIRE – RECEVABILITE DES OFFRES

Les dossiers administratifs et techniques seront déclarés recevables après vérification de l'ensemble des pièces exigées. L'Acheteur veillera à ce que chaque offre ait été remise par le soumissionnaire figurant sur la liste restreinte.

Les offres retenues devront répondre aux exigences de complétude et conformité à l'égard des dispositions du dossier de sélection. Elles ne doivent contenir aucune divergence, exception, objection, conditions ou réserve susceptible de :

- limiter la portée, la qualité ou les performances ;
- limiter les droits de l'Acheteur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ;
- porter atteinte aux autres soumissionnaires ayant présenté des offres conformes.

Les offres non conformes seront rejetées et ne pourront faire ultérieurement l'objet de

modifications.

## 4.2 EVALUATION TECHNIQUE

Seules les offres recevables après l'examen préliminaire seront évaluées techniquement, en intégrant des critères techniques et de coût.

Le GIMAC tolérera des irrégularités mineures ou vices de forme sans impact, à condition qu'ils ne désavantagent pas les autres soumissionnaires ni n'affectent le classement des offres. Les modalités détaillées de l'évaluation technique sont présentées dans le tableau ci-après.

Critères	Notes (pts)
Présentation de l'offre	05
Capacité technique du soumissionnaire	95
<i>Expérience dans la fourniture des prestations similaires</i>	10
<i>Organisation de l'entreprise</i>	10
<i>Conformité avec les termes de référence (TDR)</i>	50
<i>Expérience du personnel affecté au projet</i>	10
<i>Délai de livraison et transfert de compétences</i>	15
<b>Total des points</b>	<b>100</b>

## 4.3 EVALUATION FINANCIERE

Seules les offres ayant obtenu une note technique supérieure ou égale à 70 sur 100 seront évaluées financièrement.

Les offres dont la proposition financière aura été ouverte conformément au point I feront l'objet de vérifications afin de s'assurer que tous les éléments de l'offre technique existent dans l'offre financière et de détecter les erreurs de calcul. Ces erreurs seront rectifiées de la manière indiquée ci-après.

S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités, ou entre les sous-totaux et le prix total, le prix unitaire ou les sous-totaux prévaudront et le prix total sera corrigé. S'il y a contradiction entre le montant indiqué en toutes lettres et le montant indiqué en chiffres, le montant en toutes lettres prévaudra. Si le Soumissionnaire n'accepte pas la correction des erreurs, son offre sera rejetée.

Le GIMAC tolérera des différences mineures, des vices de formes ou des irrégularités, pour autant que ces différences ne portent pas préjudice aux autres Soumissionnaires ou n'affectent pas le classement des offres.

Le GIMAC pourra, à son gré, demander aux Soumissionnaires des éclaircissements sur leur Soumission, y compris en ce qui concerne les ventilations des prix unitaires. Les demandes d'éclaircissement et les réponses à celles-ci devront être présentées par écrit mais aucun changement de prix ou sur le contenu de la Soumission ne sera demandé, offert, ni autorisé, si ce n'est pour confirmer les corrections apportées aux erreurs de calcul découvertes par le GIMAC lors de l'évaluation des dossiers.

#### **4.4 EVALUATION COMBINEE**

##### **4.4.1 PONDERATION**

La pondération applicable pour le classement des Soumissionnaires est de **70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.**

Le score financier ( $S_f$ ) pour chaque proposition est obtenu ainsi qu'il suit :  $S_f = 100 \times (F_m/F)$ ,  $F_m$  représentant la meilleure proposition financière et  $F$  représente le montant de la proposition considérée. La meilleure proposition financière reçoit un score financier maximum de 100 points.

Le score technique ( $S_t$ ) pour chaque proposition est la note obtenue suite à l'évaluation technique. Les propositions sont classées en fonction de leurs scores technique ( $S_t$ ) et financier ( $S_f$ ) pondérés ( $T = 0,7$  et  $P = 0,3$  ;  $T + P$  étant égal à 1) :

$$S = S_t \times T\% + S_f \times P\%$$

L'offre ayant reçu le score technique et financier combiné le plus élevé, sera désigné comme la meilleure offre et sera retenue aux fins d'attribution du Marché.

##### **4.4.2 DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution est de cent vingt (120) jours ouvrés au maximum à partir de la date de réception de la lettre d'attribution par le prestataire.

## **5 ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

---

### **5.1 CONDITION D'ATTRIBUTION**

Le GIMAC attribuera le marché au soumissionnaire dont la proposition sera jugée la plus avantageuse sur les plans technique, fonctionnel et financier, conformément aux critères d'évaluation définis.

### **5.2 MODALITES DE REGLEMENT**

Le paiement au titre de ce marché sera effectué par virement bancaire selon les modalités ci-après :

- 40 % à la confirmation de la commande sur présentation de la facture et du bon de commande ;
- 40 % à la livraison du rapport de pré-certification, après signature du procès-verbal de réception ;
- 20 % à la remise du certificat, après signature du procès-verbal de réception définitive.

### **5.3 RECEPTION DES LIVRABLES**

Les livrables seront réceptionnés par la Commission du marché. Elle portera sur la vérification du respect des caractéristiques techniques demandées. Un procès-verbal sera dressé à cet effet.

### **5.4 PENALITES DE RETARD**

En cas de non-livraison des prestations intellectuelles commandées dans les délais prescrits, l'adjudicataire encourt une pénalité de retard de 0,5 % du montant du marché par semaine calendaire de retard dûment constaté, plafonnée à 10 % du montant global du marché. Lorsque ce plafond est atteint, l'Acheteur se réserve le droit de prononcer la résiliation pure et simple du marché.

### **5.5 REGLEMENT DES LITIGES**

Tout litige né de l'exécution du présent marché sera soumis d'abord au règlement à l'amiable. A défaut d'accord à l'amiable, il sera soumis à la Juridiction compétente de

l'Etat du Cameroun. Enfin, si ce litige persiste, il en sera de la compétence de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage de l'OHADA (CCJA).

## 6 MODELE DE LETTRE DE SOUMISSION

---

[Nom du Soumissionnaire]  
[Adresse du Soumissionnaire]

[Lieu, date]

**[Nom de l'Acheteur]**  
[Adresse de l'Acheteur]

**[Réf. : XXX]**

**[Objet : XXX]**

Monsieur le Directeur Général,

Nous, soussignés [nom du soumissionnaire], déclarons avoir pris connaissance de l'ensemble des documents constitutifs du Dossier d'Appel d'Offres restreint N° XXX/GIMAC/DG/2026 en date du XX/XX/2026, relatif à la certification ISO27001 :2022.

Par la présente, nous nous engageons, dans l'éventualité où notre offre serait retenue, à procéder aux travaux de certification à la norme ISO27001 :2022, dans un délai de [indiquer le délai : jours, semaines ou mois], à compter du jour suivant la date de notification de la lettre d'attribution du marché. Cet engagement sera exécuté conformément aux exigences et spécifications techniques énoncées dans les Termes de Référence joints au dossier d'appel d'offres.

Notre Proposition qui comprend :

- Un dossier administratif ;
- Une proposition technique ;
- Une proposition financière.

est libellée en francs CFA TTC pour la somme de : [Indiquer les prix de la soumission en chiffres et en lettres].

Cette offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment, [nombre] jours après la date limite fixée pour la remise des plis.

La présente soumission complétée par votre notification d'attribution du marché, constituera un contrat nous obligeant réciproquement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre considération distinguée.

**[Qualité du Signataire]**

[Signature]

[Nom du signataire]